



AVIS DU MAIRE (modèle ATDA)

Cet avis constitue un échange interne entre la commune et son service instructeur (ATDA) puisque l'autorisation est délivrée « au nom de la commune ». Merci de le transmettre à l'ATDA le plus rapidement possible, au plus tard dans le mois de la réception de la demande de permis en mairie. Pour les déclarations préalables (DP), cet avis est facultatif : l'ATDA ne l'attend pas pour proposer une décision à la signature du maire.

concernant une demande de permis de construire déposée le 11/03/2022 et affiché en mairie depuis le 11/03/2022

DÉPOSÉE PAR :	CS DE DOMERAT	
HABITANT À :	188 rue Maurice Béjart - 34080 MONTPELLIER	
POUR UN PROJET SITUÉ À	La corderie - La Locaterie	Cadastré : YM 6-8-112-113-159

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	Zone PLU / Carte communale : Nca	
APPRÉCIATION DES RISQUES ET NUISANCES	◆ Le terrain est-il situé à proximité de bâtiments agricoles ? <input type="checkbox"/> OUI Distance : m <input checked="" type="checkbox"/> NON	
	Si oui, l'exploitation agricole est-elle soumise à : <input type="checkbox"/> ICPE autorisation <input type="checkbox"/> ICPE déclaration <input type="checkbox"/> ICPE enregistrement <input type="checkbox"/> RSD <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS (ICPE = installation classée pour la protection de l'environnement – RSD : règlement sanitaire départemental)	
	◆ Le bâtiment projeté est-il destiné à l'hébergement d'animaux ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	◆ Le terrain est-il situé dans un secteur à risques (inondations, mouvements de terrains, retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines, site industriel classé, décharges, ...) ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, nature des risques : - Retrait-gonflement des argiles - Sismicité catégorie 2 faible	

2. PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le projet doit-il être assujéti aux participations suivantes :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Participation pour Voirie et Réseaux – PVR - Instituée par délibération du	Délibération spécifique liée au projet en date du :	
Montant total : €	Détail du calcul : m ² x	€/m ²
Préciser impérativement les modalités de recouvrement :		
<input type="checkbox"/> Projet Urbain Partenarial - PUP	Date de la convention :	
<input type="checkbox"/> Participation du constructeur en ZAC	Montant :€	

3. TAXES D'URBANISME (applicables sur le territoire communal ou sur le périmètre de l'EPCI compétent)

<input checked="" type="checkbox"/> Taxe d'Aménagement (T.A.) Si la commune n'a pas instauré la part communale de la T.A., aucune information n'est à mentionner								
Taux applicable pour l'opération : ...1.35 %..... Indiquer le nom du secteur si nécessaire :								
Exonérations décidées dans la délibération de la commune (si le projet est concerné, indiquer le taux d'exonération) :								
<table border="1"> <tr> <td>Prêt à taux 0% renforcé (PTZ+)</td> <td>Commerces de détail < 400 m²</td> <td>Logements sociaux (PLUS, PLS)</td> <td>Maison de santé</td> </tr> <tr> <td>Annexes soumises à DP</td> <td>Locaux industriels et artisanaux</td> <td>Abris de jardin soumis à DP</td> <td></td> </tr> </table>	Prêt à taux 0% renforcé (PTZ+)	Commerces de détail < 400 m ²	Logements sociaux (PLUS, PLS)	Maison de santé	Annexes soumises à DP	Locaux industriels et artisanaux	Abris de jardin soumis à DP	
Prêt à taux 0% renforcé (PTZ+)	Commerces de détail < 400 m ²	Logements sociaux (PLUS, PLS)	Maison de santé					
Annexes soumises à DP	Locaux industriels et artisanaux	Abris de jardin soumis à DP						

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS	Observations du maire sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades, clôtures) :
 Son intégration dans l'environnement (plantations et aménagement des abords) :
 Y a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ?
ACCÈS (si la Commune est gestionnaire de la	Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

voirie)	Observations :
AIRES DE STATIONNEMENT	Observations :

5. AVIS DU MAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE	A DOMERAT, le 18 mars 2022 Le Maire, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée, Isabelle PIRES
<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations tirées des rubriques précédentes)	

Je consulte ENEDIS et SIVOM.

Projet situé en zone de carrières.

Le poste de livraison devra être implanté à l'alignement ou à 5 mètres de la voie et à 3 mètres minimum de la limite séparative.

CONSULTATIONS DE SERVICES

SERVICES	Date d'envoi consultation
A.B.F.	
Gestionnaire Eau Potable	11/03/2022
ENEDIS	11/03/2022
Gestionnaire Assainissement Collectif	
Gestionnaire Assainissement Non collectif	
Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)	

AVIS DU MAIRE SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES (1)

EQUIPEMENTS PUBLICS	Desservi : capacité		Non desservi (1)	Longueur en m	Sera desservi ?		Avant le	Nom du concessionnaire	Prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante			OUI	NON			OUI	NON
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Electricité basse tension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie publique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Si le terrain n'est pas desservi, des participations pourront être mises à la charge du demandeur

A DOMERAT, le 18 mars 2022
 Le Maire,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Isabelle PIRES

